

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>34048</b>	De <b>M. Frédéric Lefebvre</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Commerce extérieur
<b>Rubrique</b> >commerce extérieur	<b>Tête d'analyse</b> >exportations	<b>Analyse</b> > soutien de l'État. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : <b>30/07/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/11/2013</b> page : <b>12030</b> Date de changement d'attribution : <b>22/10/2013</b> Date de renouvellement : <b>12/11/2013</b>		

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conclusions du rapport présenté par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques le 4 juillet 2013 sur l'évaluation du soutien public aux exportations. Les politiques publiques menées au niveau national, et visant à favoriser les exportations françaises sont encourageantes, mais demeurent néanmoins insuffisantes. En effet, le rapport estime que des actions restent à mener, afin de soutenir les exportations françaises, notamment par des aides aux entreprises, le renforcement de la compétitivité des entreprises françaises, ou encore le renforcement de l'attractivité de la France dans le cadre des investissements directs étrangers. Face à la conjoncture économique et financière actuelle, il s'agit d'un enjeu considérable pour la France. Le rapport suggère la création à l'étranger d'une « maison France », offrant aux volontaires internationaux en entreprise des espaces de conseils, ou de réunion, et de rationaliser les moyens de la France pour aider les acteurs économiques français. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

### Texte de la réponse

La mise en place de « Maisons France » à l'étranger, visant à servir d'accélérateur pour les PME se lançant à l'export, a été annoncée par le Président de la République lors de la cérémonie de clôture des assises de l'entrepreneuriat, le 29 avril dernier. Dans un premier temps, des « maisons de l'international » seront développées aux Etats-Unis et en Asie, à titre expérimental, pour faciliter l'implantation de nos PME dans ces pays. Les « Maisons de l'international » permettront aux entreprises de s'ancrer durablement à l'étranger, de devenir des leaders dans leur spécialité, d'accroître sensiblement leur chiffre d'affaires, de développer leurs activités en France et d'accélérer leurs processus internes d'innovation (cf. note d'octobre 2010 du CAS « S'implanter à l'étranger, un atout pour réaliser sa première innovation »). Pour nos entreprises du numérique, ce projet rejoint la mise en place de « French Digital Houses » annoncée lors du plan numérique du Gouvernement le 28 février. Ces « Maisons de l'international » seront aussi accessibles aux pôles de compétitivité et leur permettront de se positionner à l'échelle internationale, conformément à la décision n° 10 du Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Elles constitueront également des vitrines du savoir-faire français à l'étranger. Les clés du succès de telles initiatives sont connues : sélection rigoureuse des entreprises ; offre complète et à coût réduit de services destinés à faciliter l'immersion des entreprises dans ces écosystèmes d'innovation et à les accompagner dans la durée ; approche par filière afin de favoriser l'émulation entre entreprises incubées ; accès à un réseau de décideurs et de financiers dédiés. Deux premières « Maisons de l'international » sont en cours de constitution à San Francisco et à



Boston sous le pilotage de l'agence régionale de développement d'Ile-de-France et du ministère du commerce extérieur. Le projet se fixe comme objectif d'ici 3 ans de donner accès à 75 entreprises par an des familles « mieux communiquer » et « mieux se soigner » prioritaires à l'export à : - un réseau de mentors, - un réseau de décideurs de haut niveau, - un dispositif de financement dédié, - un accompagnement intégré et dans la durée, assuré par des professionnels (internalisés ou soigneusement référencés) à chaque étape de la feuille de route de la PME, - une visibilité immédiate grâce à leur immersion au sein de cette vitrine de l'excellence française. Un pipeline d'entreprises sera structuré et alimenté par les acteurs des écosystèmes technologiques français souhaitant soutenir le développement international de ces entreprises : pôles de compétitivité, futurs quartiers numériques, filières, partenaires de l'export, ... Les acteurs (publics et privés) du financement des entreprises seront particulièrement impliqués dans ce cadre. Le financement de ces « Maisons de l'international » sera recherché dans le cadre du programme des investissements d'avenir, notamment au travers de l'action « Quartiers numériques » qui contient un volet « Maisons de l'international ».